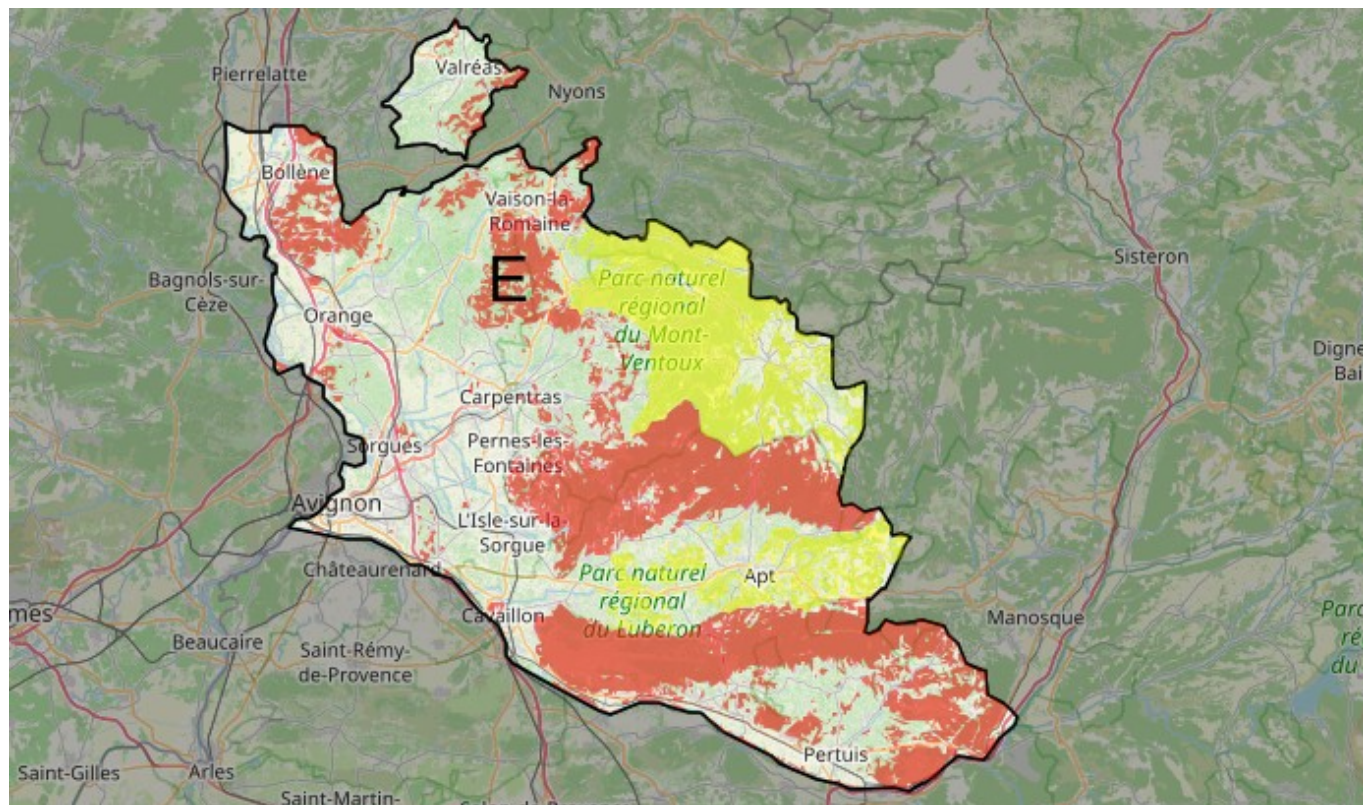


Ecrit par le 6 août 2026

Feux de forêt : le Vaucluse ferme ses massifs



Face à un risque incendie jugé 'très sévère', la préfecture de Vaucluse interdit, ce jeudi 6 août, l'accès à 10 massifs forestiers du département. Les Dentelles de Montmirail, déjà fermées, le resteront également vendredi 7 août. Une décision exceptionnelle prise alors que la chaleur, la sécheresse et le mistral créent des conditions particulièrement propices aux départs de feu.

Après plusieurs jours marqués par des températures élevées, une végétation extrêmement desséchée et un vent susceptible d'attiser les flammes, Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse, a décidé de renforcer les restrictions d'accès aux espaces naturels. Dès ce jeudi, 10 massifs forestiers passent en niveau de vigilance maximal. L'accès y est interdit au public toute la journée, conformément à l'arrêté préfectoral encadrant la protection des espaces forestiers durant la période estivale.

Dix massifs désormais inaccessibles

Les lieux concernés sont les massifs de l'Enclave des Papes, Bollène-Uchaux, Rasteau-Cairanne, les Collines du Pays Voconces, la Plaine du Comtat, la Vallée du Rhône, le Petit Luberon, les Monts de Vaucluse, le Grand Luberon ainsi que les Collines de Basse-Durance. Seuls quelques sites bénéficiant d'une dérogation demeurent accessibles, tout comme certains groupes encadrés par des professionnels

Ecrit par le 6 août 2026

spécialement habilités. Les travaux, eux, ne peuvent être réalisés qu'entre 5 heures et 13 heures, sous réserve du respect de mesures de sécurité renforcées. La situation est encore plus stricte dans les Dentelles de Montmirail, où la fermeture est prolongée jusqu'au vendredi 7 août inclus. Seul le site dérogatoire du Paty reste accessible.

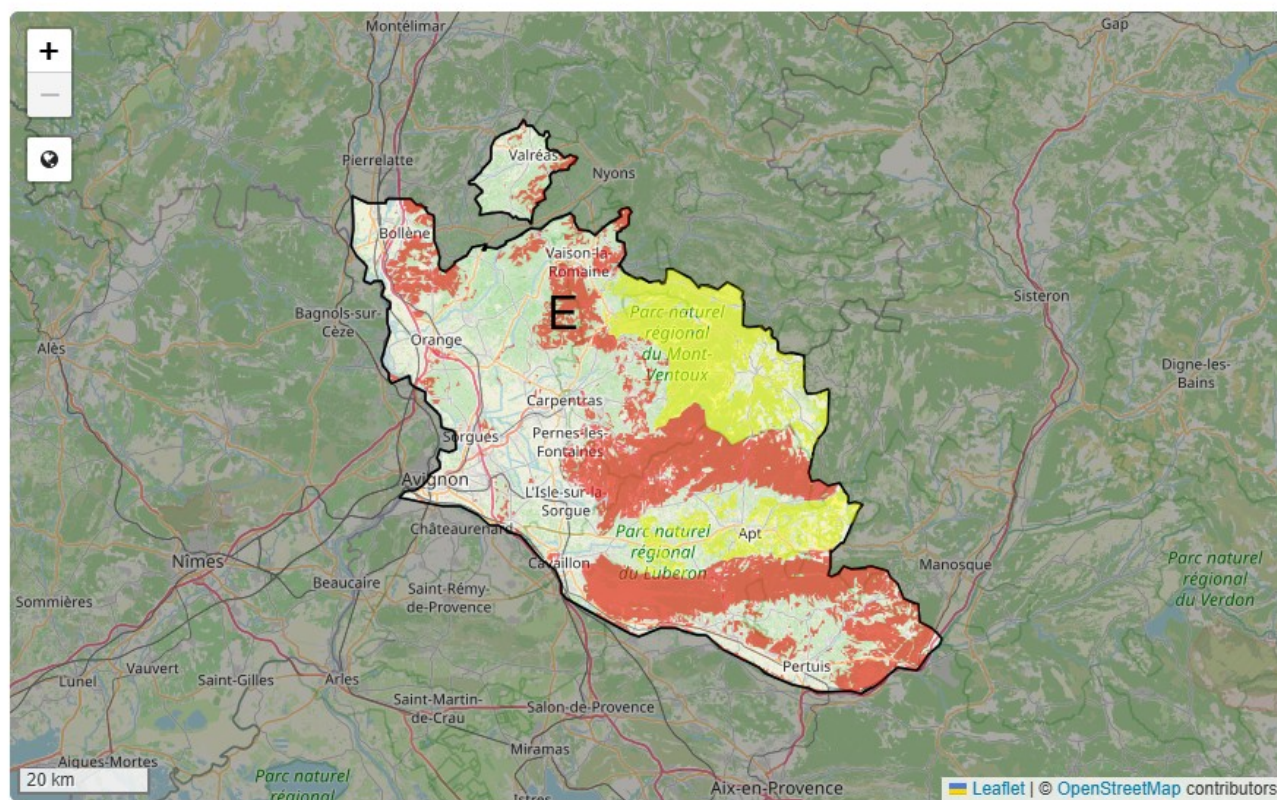
Un été d'enfer

Les services de secours soulignent que la majorité des départs de feu -9 fois sur 10- sont d'origine humaine. Il est strictement interdit d'allumer un feu, de fumer en forêt ou à proximité, et d'emprunter les pistes DFCI (Défense de la forêt contre l'incendie) réservées aux véhicules de secours. En cas de départ de feu, les autorités demandent d'appeler immédiatement le 18 ou le 112, en indiquant avec précision le lieu de l'incendie avant de s'éloigner de la zone dangereuse. Avant toute randonnée, balade ou sortie en VTT, il est vivement recommandé de consulter la carte quotidienne d'ouverture des massifs. Les niveaux de risque évoluent en effet, en fonction des prévisions météorologiques.

Source : Préfecture. Site prévention incendie Vaucluse [ici](#).

Mireille Hurlin

Ecrit par le 6 août 2026



Cliquez sur un massif pour afficher ses informations détaillées.

Légende de la carte

- Accès et travaux possibles
- Accès et travaux possibles, mais recommandés le matin
- Accès interdit toute la journée (sauf dérogation) ; travaux possibles de 5 h à 13 h
- E Accès et travaux interdits toute la journée